



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2021 À 19 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN (10, RUE DES LOISIRS). FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE JOSEPH IMBEAULT, MAIRE.**

Sont présents les conseillers :

Monsieur Gilbert Dupont  
Monsieur Romain Bergeron  
Monsieur Claude Lavoie  
Madame Huguette Tremblay  
Madame Laurence Martel

Secrétaire d'assemblée :

Madame Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière

2021/09-01

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2021/09-02

**ORDRE DU JOUR**

Le président fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

2021/09-03

**PROCÈS-VERBAL**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 23 août 2021.

2021/09-04

**CORRESPONDANCE**

La liste de la correspondance du mois dernier est transmise à chaque membre du conseil.

2021/09-05

**ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

**IL EST PROPOSÉ** par Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** l'état des revenus et des dépenses au 31 août 2021 (revenus : 1 765 182 \$, dépenses : 1 428 592 \$, conciliation à des fins fiscales : -52 600 \$, excédent : 283 990 \$) soit accepté;



No de résolution  
ou annotation

**QUE** tel que prescrit à l'article 176.4 de la *Loi sur les compétences municipales* la secrétaire-trésorière présente l'état comparatif des revenus et dépenses réalisé en date du 31 août 2021 et les dépenses et revenus dont la réalisation est prévue pour le présent exercice financier.

2021/09-06

**COMPTES À PAYER**

**IL EST PROPOSÉ** par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes déjà payés d'une somme de 49 256,01 \$ soient acceptés et que les comptes à payer au 31 août 2021 d'une somme de 64 585,72 \$ soient acceptés et payés, le tout totalisant 113 841,73 \$.

2021/09-07

**RAPPORT DES COMITÉS**

Chaque conseiller présente l'avancement des comités dont il a la responsabilité.

Aucun procès-verbal n'est déposé.

2021/09-08

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 2021-08**

Laurence Martel donne avis qu'il sera adopté, à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement portant le n° 2021-08 concernant l'utilisation de l'eau potable.

2021/09-09

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 2021-08**

Laurence Martel présente et dépose le règlement n° 2021-08 concernant l'utilisation de l'eau potable.

2021/09-10

**DEMANDE D'APPUI – LES CANNEBERGES DE LA CÔTE-NORD - CPTAQ**

**CONSIDÉRANT** la demande présentée par Les Canneberges de la Côte-Nord inc. à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise la construction de nouveaux bassins de culture et d'un réservoir d'eau de pluie sur le lot 5 149 771;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 5 149 771 est situé en zone agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** la culture est permise sur le territoire;

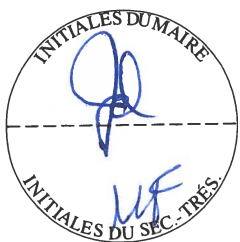
**CONSIDÉRANT QUE** le lot 5 149 771 est adjacent à un lot appartenant au même propriétaire et qu'il y a déjà de la culture de canneberge;

**IL EST PROPOSÉ** par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander l'approbation de la demande de construction en zone agricole sur le lot 5 149 771 auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ).

2021/09-11

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 104 200 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 20 SEPTEMBRE 2021**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Ragueneau souhaite



No de résolution  
ou annotation

emprunter par billets pour un montant total de 104 200 \$ qui sera réalisé le 20 septembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2009-04	61 800 \$
2013-02	28 300 \$
2011-04	14 100 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2009-04, 2013-02 et 2011-04, la municipalité de la paroisse de Ragueneau souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ** par Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 20 septembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 20 mars et le 20 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022	9 600 \$	
2023	9 900 \$	
2024	10 000 \$	
2025	10 200 \$	
2026	10 300 \$	(à payer en 2026)
2026	54 200 \$	(à renouveler)

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2009-04, 2013-02 et 2011-04 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 20 septembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2021/09-12

**ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 104 200 \$ À LA SUITE DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES**

Date d'ouverture :	13 septembre 2021	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	20 septembre 2021
Montant :	104 200 \$		



No de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** la Municipalité de la paroisse de Ragueneau a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 20 septembre 2021, au montant de 104 200 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 - CAISSE DESJARDINS DE MANIC-OUTARDES**

9 600 \$	1,85000 %	2022
9 900 \$	1,85000 %	2023
10 000 \$	1,85000 %	2024
10 200 \$	1,85000 %	2025
64 500 \$	1,85000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,85000 %

**2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

9 600 \$	0,75000 %	2022
9 900 \$	0,90000 %	2023
10 000 \$	1,25000 %	2024
10 200 \$	1,50000 %	2025
64 500 \$	1,75000 %	2026

Prix : 98,02300

Coût réel : 2,13913 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE MANIC-OUTARDES est la plus avantageuse;

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de la paroisse de Ragueneau accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE MANIC-OUTARDES pour son emprunt par billets en date du 20 septembre 2021 au montant de 104 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2009-04, 2013-02 et 2011-04. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2021/09-13

**AUTORISATION DE DÉPENSE**

**a) Réparation de pavage rue des Iles**

**CONSIDÉRANT** les travaux de réparation de pavage suite à un bris d'eau sur la rue des Iles;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de Les entreprises Jacques Dufour et Fils au montant de 9 348,80 \$ plus taxes applicables;



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ** par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense de 9 348,80 \$ plus taxes applicables pour la réparation de pavage sur la rue des Iles payé à même le budget général.

**b) Recharge d'accotement au rang 2**

**CONSIDÉRANT** le surplus de subventions;

**IL EST PROPOSÉ** par Laurence Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser des travaux de recharge d'accotement sur le chemin du rang 2 pour un maximum de 30 000 \$ plus taxes applicables.

2021/09-14

**RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2020 - DÉPÔT**

**ATTENDU** la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

**ATTENDU** le rapport sur la gestion de l'eau potable 2020 réalisé par André Gagnon, inspecteur municipal et en bâtiment;

**ATTENDU QUE** ledit rapport a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 10 août 2021;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance dudit rapport et des recommandations du MAMH;

**PAR CONSÉQUENT**, le conseil accepte le dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2020.

2021/09-15

**AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun autre sujet n'est traité.

2021/09-16

**FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES**

**IL EST PROPOSÉ** par Romain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.

2021/09-17


**PÉRIODE DE QUESTIONS**


Le président répond aux questions du public.

2021/09-18

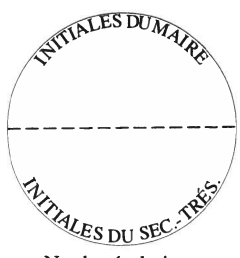
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h.

  
Maire

  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Je Joseph Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.**



No de résolution  
ou annotation

